

Vers une convention d'interdiction des armes nucléaires : un rôle pour le Canada **Conférence d'experts, 11 et 12 avril 2011, Ottawa, Canada**

Recommandations des groupes commanditaires

La Conférence d'experts d'Ottawa sur une convention d'interdiction des armes nucléaires réunissait des participants du monde académique et de la société civile, de même que des diplomates, des parlementaires et des hauts fonctionnaires. Les discussions ont porté sur un large éventail de préalables juridiques, politiques, de sécurité et de vérification, susceptibles de permettre de progresser vers une interdiction mondiale des armes nucléaires.

Les participants ont accueilli favorablement les motions unanimes présentées au Sénat et à la Chambre des communes du Canada qui « incitent le gouvernement du Canada à entamer des négociations sur le désarmement nucléaire » et « à mettre en œuvre une importante initiative diplomatique canadienne à l'échelle mondiale en appui à la prévention de la prolifération nucléaire et à l'accroissement du taux de désarmement nucléaire. »

Les participants ont aussi pris note de la Déclaration de Vancouver, émanant d'experts juridiques, qui affirme que l'utilisation ou la menace d'utilisation d'armes nucléaires constituent une violation du droit humanitaire international. La Déclaration établit qu'« il ne peut être légal de continuer indéfiniment à posséder des armes dont l'utilisation ou la menace d'utilisation est illégale, qui sont déjà interdites par la plupart des États et sont sujettes à une obligation d'élimination. »

Les débats de la conférence ont aussi fortement encouragé le Canada à assumer un rôle de leader international dans l'exploration et la promotion de mesures juridiques, politiques, de sécurité et d'observance susceptibles de permettre la réalisation d'un monde libre d'armes nucléaires.

Pour refléter les débats qui ont pris place à la conférence, les groupes commanditaires (le Canadian Pugwash Group, les Médecins pour la survie mondiale, le Projet Ploughshares, et le Mouvement fédéraliste mondial - Canada, tous membres du Réseau canadien pour l'abolition des armes nucléaires), ont formulé les recommandations suivantes, pour faire progresser cet objectif :

1. Le Canada devrait soutenir les résolutions de l'ONU appelant à des négociations formelles en vue d'une convention d'abolition des armes nucléaires, dont le lancement est planifié pour 2014. Le Canada devrait offrir d'accueillir en 2012 la réunion d'un comité préparatoire d'États et de représentants de la société civile pour entreprendre la planification de ce processus de négociation.
2. Le ministre des Affaires étrangères devrait accueillir les motions unanimes présentées au Sénat et à la Chambre des communes appelant à une nouvelle initiative canadienne en faveur du désarmement nucléaire, et réclamer qu'un comité spécial conjoint du Sénat et de la Chambre tienne des audiences et prépare un rapport sur les meilleures façons de mettre en œuvre ces motions unanimes.
3. Le gouvernement du Canada devrait rétablir une unité spéciale de vérification du désarmement au sein du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international. On

devrait consacrer des ressources humaines et financières significatives à la construction d'une expertise canadienne en matière de désarmement nucléaire, en s'inspirant des leçons tirées des régimes de vérification relatifs à la non-prolifération nucléaire, aux essais nucléaires et aux armes chimiques. Une haute priorité doit être accordée à l'élaboration de procédures et de technologies de vérification destinées à mettre en vigueur le traité sur l'interdiction de la production de matière fissile, encore à négocier. L'objectif général de la nouvelle unité devrait être d'élaborer et de mettre en œuvre des mécanismes, des procédures et des technologies crédibles pour assurer le respect d'un traité d'interdiction des armes nucléaires.

4. Le Canada devrait poursuivre ses efforts au sein du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) pour promouvoir la transparence et l'imputabilité et pour apporter des réponses au « déficit institutionnel » du TNP. Parmi ces mesures, on peut mentionner des propositions pour des réunions décisionnelles annuelles du TNP, pour l'établissement d'une unité permanente de soutien administratif et pour une reddition de comptes plus systématique et complète de la part des États signataires relativement à leurs efforts nationaux en vue d'une observance complète des termes du TNP.

5. Pour soutenir la Conférence d'examen du TNP dans son appel aux États « à réduire encore davantage le rôle et l'importance des armes nucléaires dans tous les concepts, doctrines et politiques militaires et de sécurité », le Canada devrait entreprendre des discussions au sein de l'OTAN avec l'objectif de mettre fin à l'investissement de l'alliance dans la dissuasion nucléaire. Ces discussions devraient comporter un appel à un engagement au « non-recours en premier » de la part de l'OTAN, de même qu'à une attention accrue à la transformation des relations de sécurité entre la Russie et l'OTAN. Le Canada devrait aussi insister sur le retrait des armes nucléaires tactiques de l'OTAN du territoire des pays sans armement nucléaire en Europe, et encourager le démarrage de discussions menant à une interdiction juridique mondiale des armes nucléaires.

6. Le Canada devrait rétablir la pratique d'une approche inclusive à l'égard des organisations non gouvernementales (ONG), pour mieux profiter de leur expertise, par exemple en remettant en vigueur les consultations annuelles gouvernement-société civile, et en nommant des représentants des ONG au sein de la délégation canadienne à la première session du Comité préparatoire du TNP en 2012. À cet égard, nous sommes heureux de souligner que le Canada a endossé la « Déclaration de Berlin des ministres des Affaires étrangères sur le désarmement et la non-prolifération des armes nucléaires », du 30 avril 2011, qui comporte cette promesse : « Nous ferons la promotion active de l'éducation en matière de désarmement et de non-prolifération, nous fondant sur notre conviction que l'éducation est un outil puissant pour mobiliser des efforts plus poussés de désarmement et de non-prolifération à l'échelle mondiale, par le biais d'une prise de conscience et d'une meilleure compréhension parmi nos citoyens. »